



Tartegnin, le 12 mai 2022

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2022

COMPTES 2021

Au Conseil Général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2021, que nous vous présentons, bouclent avec un excédent de charges de CHF 92'823.94 après amortissements et prélèvements / attributions aux fonds de réserves. Ce résultat négatif est supérieur à celui prévu par le budget qui annonçait un déficit de CHF 68'970.00.

Les dépenses que la Municipalité a effectuées hors budget mais dans le cadre de ses compétences municipales sont liées à :

- un dépassement de CHF 4'913.25 lié au frais et maintenances informatiques (compte 120.318.01) qui sont surtout dû à des coûts supérieurs pour la migration du système ;
- un dépassement de CHF 3'115.85 aux niveau des honoraires (ingénieur-géomètre-avocat – compte 420.318.00) ;
- un remboursement pour un total de CHF 6'598.80 des taxes EU et ESP trop perçues entre 2011 et 2020 (comptes 460.319.01 et 810.319.01) ;
- un dépassement de CHF 4'345.90 pour l'achat d'eau (compte 810.312.01) ;
- un dépassement de CHF 4'297.60 pour l'entretien réseau et station pompage (compte 810.314.009)
- un dépassement de CHF 4'767.70 pour des honoraires, état sanitaire des eaux (compte 810.318.00).

Nous pouvons relever les éléments suivants pour l'exercice 2021 :

A la demande de la Commission de Gestion, les vacations ont été répertoriées dans les divers dicastères. Ceci explique les augmentations notables qui peuvent être observées dans certains d'entre eux.

Comptes par ordre administratif

210 Impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques et morales sont encore une fois en baisse. Ceci surtout par rapport aux montants du budget :

- soit CHF 599'795.24 reçus pour les personnes physiques (comptes 210.210.400.01, 02, 03 et 05) contre CHF 861'000 budgétisés
- soit CHF 2'072.90 reçus pour les personnes morales (comptes 210.401.01 et 02) contre CHF 7'000 budgétisés.

Par rapport à 2020, le total des impôts (rubrique 210) est en baisse de 2.81%, soit un montant de CHF 19'069.03.

Le total des impôts est également impacté négativement par une défalcation (perte) nette sur impôts des années antérieures, soit un montant net de CHF 23'421.51 (comptes 210.319.01 et 210.409.00) ainsi que d'une provision réglementaire pour défalcation de CHF 40'815.33 (compte 210.380.01).

220 Finances

L'alimentation du fond de péréquation (compte 220.352.09, pour CHF 148'449.00) ainsi que le revenu lié aux péréquations directes (population, plafonnement du taux) (compte 220.452.09, pour CHF 124'345.00) ne sont que des valeurs provisoires fournies par le canton. Le budget était basé sur des acomptes d'alimentation pour un montant de CHF 215'200.00 et un revenu estimé de CHF 29'200.00.

Ces variations importantes proviennent de la baisse de la valeur du point d'impôt communal par habitant qui est étroitement liée aux rentrées fiscales.

Le point d'impôt communal par habitant est de CHF 45.17 en 2017, de CHF 50.04 en 2018, de CHF 46.97 en 2019, de CHF 34.25 en 2020 et de CHF 32.73 en 2021 (les chiffres proviennent des formulaires fournis à la Prefecture par notre boursier). En comparaison, la moyenne de la valeur du point d'impôt communal par habitant dans le district de Nyon est de CHF 79.00 pour 2020 (source : statistique du Département des finances du Canton de Vaud).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Un dépassement pour les frais d'entretien des canalisations et collecteurs d'un total de CHF 16'645.50 (compte 460.314.00), bien que les travaux individuels restent dans le cadre des compétences de la Municipalité.

Les dépenses imprévisibles ont été notamment:

- le remplacement de la conduite EC Chaumiaux (acompte 1) pour un montant de CHF 10'000.00 ;
- le curage / pompage EC dans la ruelle Barraud-Blanchard-Berthet pour un montant de CHF 2'649.00 ;
- le curage EU de la cunette de la place du 700ème pour CHF 5'903.35.

500, 510 et 520 ENJEU

Les charges comptabilisées pour 2021 proviennent des comptes bouclés par l'Association Enfance & Jeunesse, mais pas encore acceptés par le Conseil intercommunal. Globalement elles restent en ligne avec le budget. Toutefois, elles ont augmenté de CHF 12'603.36, soit 10,03 % par rapport à 2020.

7 Sécurité sociale

Les charges totales de ce dicastère augmentent de CHF 18'275.36, soit 9,90 %, par rapport à 2020. Avec un montant net de CHF 202'776.95 elles restent toutefois inférieurs au montant prévu au budget, soit net CHF 249'530.00.

La majorité de cette augmentation est due à une hausse significative de notre participation ENJEU Accueil de jour (compte 710.352.03). Celle-ci passe en effet de CHF 59'693.29 en 2020 à CHF 73'320.05 en 2021, soit une augmentation de CHF 13'626.76, ou 22,83 %.

Tout comme le poste 220 Finances, la facture sociale cantonale (compte 720.351.00, pour CHF 114.253.00) est un résultat provisoire.

810 Service des eaux

Les charges liées à ce poste restent importantes pour l'exercice 2021 et bien supérieur au montant prévu au budget, mais en ligne avec l'exercice 2020.

Les dépenses extraordinaires sur ce poste sont :

- l'achat d'eau à la commune d'Essertines-sur-Rolle (compte 810.312.01, pour CHF 9'345.90) ;
- un entretien réseau et station pompage plus important que prévu (compte 810.314.00, pour CHF 13'297.60) ;
- des contrôles plus fréquents sur l'état sanitaire des eaux (compte 810.318.00, pour CHF 7'967.70) ;
- un amortissement ESP (compte 810.331.01) plus important que prévu, soit CHF 7'374.55.

Veillez trouver en annexe des graphiques de répartition des charges et des revenus établis selon la liste des comptes par ordre administratif et donc en tenant compte de la ventilation des vacations dans les divers dicastères.

Bilans comparés

922 Dettes à moyen et long terme

Pas de changement, le montant des dettes à moyen et long terme est identique à celui de 2020, soit CHF 1'450'000.00 (rubrique 922 des bilans comparés).

En conclusion, bien que le résultat 2021 soit négatif, nous avons maîtrisé les dépenses et le résultat tient compte d'amortissements sur investissement pour un total de CHF 134'821.55.

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de la commune de Tartegnin

- vu le préavis de la Municipalité n° 02/2022 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide


- d'accepter l'utilisation des compétences municipales citées plus haut dans le présent préavis ;
- d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 de la bourse communale, les comptes d'investissements, les comptes du bilan au 31 décembre 2021 et leurs variations, et le tableau des investissements tels que présentés ;
- d'accepter les attributions et prélèvements de provision pour l'année 2021 ;
- d'accepter les dépenses imprévisibles liées au Réseau d'égouts et d'épuration ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2021.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le Syndic
Stéphane Jayet

 La Secrétaire
Céline Etoupe

Annexes : Comptes 2021
Graphiques « Répartition des charges/revenus 2021 »
Tableau « Impôts communaux personnes physiques par classe de revenu imposable dans la commune »
pour les années 2015 à 2019